

**Sujet :** [INTERNET] TRES IMPORTANT

**De :** Boistault Ludovic <

**Date :** 11/12/2021 11:16

**Pour :** pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

49

IDE J31J2121

*Bréal Sous Vitré le 01/12/2021*

*Bonjour Mr le commissaire enquêteur, je m'appelle Ludovic Boistault, je suis un ami d'habitants de la zone impactée par ce projet.*

*Je ne comprends pas que ce projet n'ait pas été concerté avec les habitants. Ce type de projets à caractères environnementaux devrait prendre en compte la dimension humaine pour pouvoir s'établir.*

*Le cadre de vie des habitants sera dégradé pour 30 à 40 ans, alors qu'ils ont fait le choix de venir vivre à la campagne.*

*Les impacts négatifs sont nombreux : la santé, la valeur immobilière, le cadre visuel, l'éblouissement, la faune, les risques engendrés par l'ancrage sur ce type de terrain (pluies, vents, coulées, déstabilisation même de la structure du merlon).*

*Quels sont les points positifs pour les habitants de Bréal ?*

*La doctrine conseillée aux porteurs de projet est d'éviter, réduire, compenser. Dans ce cas précis, ou est l'évitement, la réduction, ou la compensation ? La plantation de quelques arbres ne peut en aucun cas compenser l'impact visuel que ce type de projet aura.*

*Ces éléments m'amènent à penser que le fondement même de ce projet n'est pas respectueux de l'environnement. Lafarge fait partie des plus gros pollueurs de France et gagnerait plus à planter des arbres sur ce genre de terrains (comme cela a d'ailleurs été fait sur les autres merlons) plutôt que de provoquer ces réactions chez les habitants.*

*Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations.*

*Ludovic Boistault*